



Rapport financier semestriel

30 juin 2019

Sommaire

A. Rapport d'activité.....	2
B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	7
Bilan au 30 juin 2019.....	8
Compte de résultat au 30 juin 2019	9
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2019 ...	10
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019	10
Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2019	11
C- Notes annexes aux États financiers	12
1. Evènements significatifs au 30 juin 2019.....	12
1.1 Financement de l'activité.....	12
1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2018.....	12
1.3 Actionnariat de Proparco.....	12
1.4 Première application d'IFRS 16 au sein du groupe AFD	12
2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement	13
3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2019	15
3.1. Périmètre et méthodes de consolidation	15
3.2. Principes et méthodes comptables	19
3.3. Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2019.....	35
3.3.1. Notes relatives au Bilan.....	36
3.3.2. Notes relatives au Compte de résultat	42
3.4. Risque de crédit	46
3.5. Informations complémentaires	48
3.5.1. Bilan FMI.....	48
3.5.2. Evènements significatifs postérieurs au 30 juin 2019.....	48
D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019	49
E. Responsable du rapport financier semestriel	51

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composants, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Md€ milliards d'euros.

A. Rapport d'activité

Autorisations

Le montant total des autorisations données pour compte propre (AFD et Proparco) au 30 juin 2019 s'élève à 3 122 M€, contre 2 465 M€ au 30 juin 2018, hors activité de refinancement de Proparco (1,1 Md€). Cette hausse porte à la fois sur l'activité pour compte propre (Etats étrangers et outre-mer) et sur l'activité pour compte de tiers.

Dans les **États étrangers**, les autorisations données atteignent 3 011 M€, soit une hausse de 703 M€ par rapport au 30 juin 2018. Cette dernière est principalement marquée sur l'activité des prêts (+ 172 M€), des subventions (+ 214 M€) et de Proparco (+ 260 M€).

Dans **l'Outre-mer**, les autorisations données sont également en repli : elles représentent 110 M€ au 30 juin 2019 contre 156 M€ au 30 juin 2018.

Enfin, les autorisations données pour **compte de tiers** s'élèvent à 192 M€ au 1er semestre 2019, contre 190 M€ au 1er semestre 2018.

Versements

Les versements pour compte propre (AFD et Proparco) s'élèvent à 2 077 M€ au 30 juin 2019, contre 1 850 M€ au 30 juin 2018, soit une progression de 12%.

✓ Activité dans les États étrangers

Le total des versements dans les États étrangers s'élève à 1 369 M€ au 30 juin 2019 (+ 15 %). La hausse des versements porte essentiellement sur les prêts (+ 13% pour un total de 1 227 M€) et plus particulièrement sur l'activité souveraine (+39% par rapport à juin 2018).

Cette hausse des versements suit l'évolution croissante des engagements de l'AFD et la croissance du volume des projets en exécution qui ont des restes à verser.

Cette augmentation traduit également la concrétisation d'efforts engagés pour renforcer le suivi et le pilotage des versements, en particulier :

- Une structuration du plan d'affaires qui permet d'augmenter le volume cible de versements (part des Prêts de Politique Publique, FMT et ABG dans les octrois versus prêts projets) ;
- Une analyse renforcée des projets lors de l'instruction sous l'angle de leur « capacité à verser » ;
- La réorganisation de la direction des opérations, qui renforce l'efficacité de suivi du portefeuille, des restes à verser et de la qualité des projets.

✓ Activité dans l'Outre-mer

Les versements sont en augmentation de 74%. Ils s'établissent à 201 M€ au 30 juin 2019 contre 116 M€ au 30 juin 2018. Après avoir enregistré un net ralentissement au cours du premier semestre 2018 en raison de la baisse des engagements, les versements enregistrent au premier semestre 2019 une forte hausse (+74%) pour revenir au même niveau que celui constaté au 30 juin 2017 (201 M€). Ceci, en dépit d'un nouveau repli des engagements sur la période.

✓ Activité de Proparco

Les versements de Proparco en prêts et participations dans les pays étrangers s'élèvent à 507 M€ sur le 1er semestre 2019, après 545 M€ sur la même période en 2018. L'année 2018 avait été caractérisée par un niveau particulièrement élevé de versements à mi année. En 2019, le rythme de décaissements à mi année reste nettement supérieur aux niveaux constatés sur les années antérieures (410 M€ en juin 2016, 334 M€ en juin 2017). A fin juin 2019, le montant de 507 M€ est en phase avec l'objectif annuel de 1200 M€.

Résultats financiers

Les états financiers, présentés selon les normes comptables internationales (IFRS), font apparaître un résultat net part du groupe de 90 M€ au 30 juin 2019 contre 95 M€ au 30 juin 2018. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 16 M€ combinée à une variation du coût du risque de -91 M€, que l'augmentation du PNB de 108 M€ ne compense pas totalement.

Le produit net bancaire généré sur le premier semestre 2019 s'élève à 420 M€, contre 312 M€ au premier semestre 2018. Cette hausse est due exclusivement aux effets de comptabilisation en juste valeur de certains instruments financiers, en particulier les instruments de couverture mis en place. Ces effets ont été renforcés dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 9, applicable au 1^{er} janvier 2018.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 16 M€, s'élevant à 206 M€ au 30 juin 2019 contre 190 M€ au 30 juin 2018, en cohérence avec le budget prévisionnel de l'AFD pour 2019 et avec la hausse des engagements prévue sur l'année.

Perspectives

L'année 2019 sera celle d'une ambition renouvelée pour la politique de développement de la France et pour le groupe AFD qui sert cette politique, avec une nouvelle loi d'orientation et de programmation et une croissance des moyens inédite. Elle constituera une étape importante pour réaliser l'engagement du Président de la République d'atteindre 0,55% du RNB consacré à l'aide publique au développement à l'horizon 2022.

La trajectoire de croissance des années 2016 à 2018 se poursuivra en 2019 à un rythme soutenu, avec des prévisions d'engagements prévues de 13,9 Md€ soit une croissance de 22% par rapport aux réalisations 2018. L'activité de l'AFD dans les Etats étrangers dépassera pour la première fois 10 Mds€ de financements (contre 8,4 Mds€ en 2018), soit une hausse de 21% par rapport à 2018. L'activité sous forme de dons, hors crédits délégués, atteindra 1,8 Md€, soit un milliard d'euros de plus qu'en 2018.

L'année 2019 marquera également la mise en œuvre et l'opérationnalisation des grands engagements de son Plan d'Orientation Stratégique pour la période 2018-2022.

Le Groupe AFD poursuivra aussi l'opérationnalisation de son mandat relatif à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et cherchera à orienter ses partenaires dans cette voie notamment à travers l'action du club IDFC en alimentant la dynamique du One Planet Summit. Il élaborera une stratégie 100% lien social qui précisera l'ambition du groupe sur cette thématique. Les nouveaux moyens en dons devraient permettre une croissance des financements dans les secteurs sociaux, éducation et santé, et en faveur de l'égalité femme-homme. Le Groupe

investira également les nouveaux champs que sont les industries culturelles et créatives et le sport. L'AFD poursuivra son action dans les contextes de crise en renforçant son approche 3D (diplomatie, défense, développement) notamment au Sahel. Les activités non souveraines du Groupe dans les Etats étrangers atteindront 4,2 Mds€. Enfin, l'ambition partenariale sera encore accentuée tant avec les partenaires français (OSC, collectivités locales, entreprises) qu'avec nos partenaires européens et internationaux.

Par zone géographique, les prévisions d'activité pour l'année 2019 pour l'AFD se présentent de la manière suivante :

- **L'Afrique reste la géographie d'intervention prioritaire du Groupe AFD.** Conformément aux engagements du Président de la République de doubler les financements du groupe AFD vers l'Afrique continentale et aux conclusions du CICID, **les perspectives pour 2019 pour le continent africain intègrent une cible d'activité de 4,8 Mds€ de financement**, dont 1,2 Md€ d'engagements en subvention. La croissance des moyens en subvention permettra de maintenir une activité soutenue dans les pays prioritaires pour la France en s'articulant autour de priorités, définies en cohérence avec la mise en œuvre du discours de Ouagadougou, à savoir développement des actions sur les aspects agricole, jeunesse et equity, ainsi qu'éducation-santé. L'AFD approfondira encore son action au Sahel, et plus particulièrement dans les zones de crise, en adaptant davantage ses procédures et en développant le continuum de son activité Sahel-Maghreb.
- **L'activité de l'AFD dans la région « Oriens » devrait se porter à 3 Mds € en 2019** dont le tiers en Asie du Sud Est, 24% en Eurasie, 18% au Moyen Orient, 15% en Asie du Sud et 10% en Chine. Cette région recouvre l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie depuis la réorganisation de l'axe géographique de l'AFD en septembre 2018.
- L'activité de l'AFD dans la région **Amérique Latine** est recentrée sur le sous-continent stricto sensu (avec Cuba, pour des raisons géopolitiques), soit 8 pays au lieu de 11 précédemment depuis le 1^{er} septembre 2018. **Avec une cible d'autorisations d'engagement de 1,6 Md€,** dont environ la moitié sous forme de prêts souverains et l'autre moitié en non souverains, l'activité en Amérique latine poursuivra en 2019 une trajectoire de croissance des engagements en phase avec sa cible de 2 Mds€ à l'horizon 2020, dont 70% à co-bénéfice climat.
- L'objectif d'activité de l'AFD dans **les Trois Océans** s'élève à 1,6 Md€ pour l'année 2019. Cet objectif d'activité reflète l'effort de transformation géographique et sectorielle des activités de l'AFD qu'implique l'approche Trois Océans conjuguant interventions dans les Outre-mer et dans les Etats étrangers de leur bassin océanique. Les interventions de l'AFD dans la région se déploieront, pour la première fois, dans un triple cadre ultramarin, étranger et régional pour mieux répondre aux impératifs économiques, aux exigences environnementales et aux enjeux sociaux de ces territoires.
- Dans les Outre-mer, l'AFD affiche un objectif d'autorisations de financement de 1,26 Md€ pour l'année 2019 en incluant l'activité réalisée pour le compte de Bpifrance attendue en baisse de 220 M€ par rapport à 2018. Hors activité BPI, l'objectif d'activité de l'AFD est de 958 M€ en croissance de 7%. La croissance attendue des financements AFD sera à nouveau portée par l'activité menée en faveur des acteurs publics à 791 M€. S'agissant du secteur privé, un maintien de la dynamique des prêts en propre aux entreprises et aux

banques est anticipé, avec un objectif stable de 130 M€, en phase avec les besoins exprimés par les acteurs locaux. Un renforcement de l'offre de produits destinés à encourager la transition écologique des territoires ultramarins sera opéré, avec une hausse de la disponibilité du prêt secteur public vert pour une enveloppe totale de 199 millions d'euros. Conformément aux recommandations du Livre Bleu des Outre-mer, un effort de bonification sera effectué au bénéfice des projets de protection et de valorisation du lien social, indissociables des objectifs de rattrapage et de convergence.

Dans les Etats voisins des territoires ultramarins, les projections de financement s'établissent dans la continuité de la dynamique observée jusqu'ici et s'élèveront à 430 M€. Ces financements seront répartis de manière à répondre aux besoins très variés des pays des trois bassins, lesquels se caractérisent par un degré élevé d'hétérogénéité. Les pays prioritaires de l'aide française seront les premiers bénéficiaires d'une logique de subvention. Ces pays, au nombre de trois dans le périmètre des Trois Océans – à savoir Haïti, Madagascar et les Comores - bénéficieront de l'essentiel de l'effort en dons. Un effort particulièrement soutenu, évalué à 53 M€, sera réalisé aux Comores, conformément à la stratégie d'atténuation des vulnérabilités qui constitue une condition sine qua non du développement économique d'espaces en proie à des fragilités préjudiciables à leur essor. L'adaptation au changement climatique, le médico-social et la gouvernance seront notamment ciblés.

Dans les autres pays, l'accent sera mis sur les projets à co-bénéfice climat, notamment dans le domaine de l'énergie et du transport, grâce à une palette de produits (prêts, prêts bonifiés, garanties, fonds délégués).

Enfin, à l'échelon régional, l'année 2019 sera celle de la mise en œuvre de stratégies par bassin qui devront aboutir à une programmation opérationnelle de projets à vocation régionale. Ce troisième volet de l'activité du département permettra un changement d'échelle qui devra se traduire par une amplification des autorisations de financements multi-bailleurs et/ou multi-usages. Les stratégies par bassin, dont le passage en Conseil d'Administration est prévu à l'été 2019, viseront à préciser les perspectives, notamment quantitatives, en la matière.

La consolidation des partenariats avec d'autres contreparties, telles que des ONG, sera aussi encouragée dans le cadre régional. En témoigne le projet de réduction de l'impact des catastrophes naturelles, des crises sanitaires et des effets du changement climatique sur les populations des trois bassins océaniques prévu avec la Croix Rouge.

Facteurs de risque

Les risques sur l'activité de prêts du Groupe AFD (encours et restes à verser signés) s'élèvent à 45,5 Md€, en progression de 1428 M€ (soit 3,2%) sur le premier semestre 2019 contre une croissance de 1,9% (807 M€) enregistrée au premier semestre 2018 et de 0,4% (+145 M€) en 2017. Cette croissance se décompose en 1430 M€ pour l'AFD et -2 M€ pour Proparco. A l'AFD, la hausse est la résultante d'une progression des prêts souverains (+ 1237 M€ à 26,2 Md€) et, dans le même temps, d'une hausse sur le non souverain (+193 M€ à 15,8 Md€) qui résulte d'une hausse de 265 M€ sur les Etats étrangers, mais également d'une baisse de 72 M€ sur l'Outre-mer.

L'encours social des prêts pour compte propre de l'AFD (33,3 Md€) enregistre une hausse de 333 M€ (+1%).

Elle se décompose notamment en une baisse de -78 M€ sur les prêts aux risques de l'AFD dans les Etats étrangers (-92 M€ sur les souverains à 16,16 Md€ ; +14 M€ sur le non souverain avec le refinancement Proparco), et d'une hausse de 491 M€ sur les prêts aux risques de l'Etat (1,13 Md€ de prêts remis et garantis). L'encours des prêts Outre-mer est en recul à 5,5 Md€ (-67 M€), tandis que les prêts aux risques de l'Etat dans l'Outre-mer sont maintenant soldés (- 20 M€).

La qualité moyenne du portefeuille global du Groupe demeure à BB, avec cependant une légère diminution de la note arithmétique. La qualité moyenne est de BB- sur le souverain et de BB sur le non-souverain Groupe. Dans le détail pour le non souverain, elle s'établit à BB+ pour l'AFD (BB dans les Etats étrangers et BB+ dans l'Outre-mer), et à B+ pour Proparco. La part des risques du portefeuille non souverain de l'AFD dans les pays étrangers, classés en catégorie « investment grade » diminue à 34,4% contre 35,5% fin 2018. Les seuils contenus dans le Cadre d'appétence aux risques ont été revus et validés par le CA de 11 juillet 2019.

Le taux de douteux global Groupe progresse à 3,3 % contre 3,1 % fin 2018, en raison de l'évolution du taux de douteux non souverain de 5,6% à 6% (5,8% pour l'AFD et 6,5% pour PROPARCO), contre un taux stable de 0,6% sur le souverain.

L'encours douteux non souverain de l'AFD progresse de 39 M€ à 749 M€ en raison de nouveaux déclassements dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer non compensés par les sorties de certains dossiers et les remboursements obtenus. Les encours douteux souverains restent stables à 100 M€. S'agissant de Proparco, l'encours douteux progresse de 6 M€ à 194 M€.

Les impayés du Groupe totalisent 370 M€ (110 M€ sur les souverains et 260 M€ sur les non souverains dont 99 M€ sur PROPARCO) et sont en progression de 9 M€ sur le semestre. Cette variation résulte principalement du rejet d'un paiement sur une opération souveraine qui doit être régularisée (procédure LCB-FT).

En vision sociale, les dépréciations d'actifs de l'AFD s'élèvent à 525,5 M€ contre 471 M€ fin 2018, soit +12% avec une dotation nette de 54,5 M€. Les dépréciations se décomposent en 375,3 M€ de dépréciations en capital et de 150,2 M€ de dépréciation en intérêts. Elles progressent de 26% pour les non souverains dans les pays étrangers (cf. coût du risque ci-après) et reculent de 8% dans l'Outre-mer.

Au total le coût du risque social de l'AFD sur le semestre est de 72,8 M€, en hausse de 41,3 M€ par rapport à celui de juin 2018 (31,6 M€). Il est composé de 57,4 M€ de dépréciations d'actifs (principalement avec le déclassement en douteux du dossier GRIDCO, les évolutions de taux de recouvrabilité sur quelques dossiers), de 14,7 M€ de provisions pour risques et charges (en lien avec la première application de la norme IFRS9 et du provisionnement sur le reste à verser) et 0,7M€ de pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque de Proparco s'élève à 26,4 M€ ; il se décompose en un coût du risque individuel sur les prêts et garanties représentant une charge de 6,2 M€ et en une dotation sur les provisions collectives de 20,2 M€.

Le coût du risque consolidé du Groupe après application de la norme IFRS9 ressort à 94,9 M€ comprenant 1,7 M€ de dépréciations sur des actifs sains (stage 1 : pertes attendues à un an),

27,1 M€ de dépréciations sur actifs dégradés (stage 2 : pertes attendues à maturité) et 64,7 M€ sur actifs dépréciés (stage 3).

Par ailleurs, le fonds de réserve sur le risque souverain a été doté à hauteur de 30,3 M€ pour être porté à 771,3 M€.

Les fonds propres s'établissent à 7 139 M€ au 30 juin 2019 en diminution de 40 M€ par rapport au 31 décembre 2018 (7 179 M€).

En matière de solvabilité, l'AFD satisfait aux exigences minimales de fonds propres. Le ratio de solvabilité s'établit à 16,70% au 30 juin 2019, en diminution par rapport au 31 décembre 2018 (18,37%).

B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 2 808 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Bilan au 30 juin 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Actif			
Caisse, Banques centrales		1 030 962	1 399 405
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2 986 583	2 413 386
Instruments dérivés de couverture	2	2 481 075	1 824 239
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	1 563 063	1 464 695
Instruments de dettes au coût amorti	5	1 468 076	1 301 006
Actifs financiers au coût amorti		35 627 636	33 607 788
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	5	8 137 816	7 122 024
À vue		1 797 949	1 908 646
À terme		6 339 868	5 213 378
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5	27 489 820	26 485 764
Autres concours à la clientèle		27 489 820	26 485 764
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		1 859	778
Actifs d'impôts courants		-	1
Actifs d'impôts différés		24 677	20 517
Comptes de régularisation et autres actifs divers	6	890 666	452 408
Comptes de régularisation		6 783	10 464
Autres Actifs		883 883	441 945
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	147 867	150 105
Immobilisations corporelles	7	277 166	195 038
Immobilisations incorporelles	7	42 276	39 043
Total de l'actif		46 541 904	42 868 409
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	342 372	339 159
Instruments dérivés de couverture	2	1 476 586	940 339
Passifs financiers au coût amorti		34 042 522	31 258 744
Dettes représentées par un titre au coût amorti	8	34 019 383	31 245 275
Titres du marché interbancaire		398 202	478 250
Emprunts obligataires		33 621 181	30 767 025
Dettes envers les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	8	22 045	11 779
À vue		21 400	11 139
À terme		645	640
Dettes envers la clientèle au coût amorti	8	1 094	1 690
dont à vue		1 094	1 690
Passifs d'impôts courants et différés		7 531	7 099
Comptes de régularisation et passifs divers	6	2 308 551	2 076 824
Fonds publics affectés		62 354	69 530
Autres passifs		2 246 198	2 007 294
Provisions	9	1 084 789	1 001 700
Dettes subordonnées	8	1 048 265	1 048 007
Total des dettes		40 310 617	36 671 873
Capitaux propres Part du Groupe	(Tab 1)	6 029 738	5 980 012
Dotations et réserves liées		3 267 999	3 267 999
Réserves consolidées et autres		2 633 694	2 540 341
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		38 324	56 447
Résultat de la période		89 721	115 225
Intérêts minoritaires	(Tab 1)	201 549	216 524
Total capitaux propres		6 231 287	6 196 536
Total du passif		46 541 904	42 868 409

Compte de résultat au 30 juin 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	10	835 222	727 177
Opérations avec les établissements de crédit		170 600	151 352
Opérations avec la clientèle		385 537	343 496
Obligations et titres à revenu fixe		11 114	12 314
Autres intérêts et produits assimilés		267 971	220 014
Intérêts et charges assimilées	10	632 884	548 063
Opérations avec les établissements de crédit		357 439	318 022
Opérations avec la clientèle		379	-
Obligations et titres à revenu fixe		280 822	230 866
Autres intérêts et charges assimilés		-5 756	-825
Commissions (produits)	11	73 917	45 156
Commissions (charges)	11	955	806
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat net de l'impact change	12	26 618	-21 473
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	13	5 103	5 181
Produits des autres activités	14	120 185	106 016
Charges des autres activités		7 202	1 232
Produit net bancaire		420 004	311 957
Charges générales d'exploitation	15	206 058	189 652
Frais de personnel		136 671	125 343
Autres frais administratifs		69 387	64 308
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	7	17 917	10 273
Résultat brut d'exploitation		196 030	112 033
Coût du risque de crédit	16	-94 917	-3 332
Résultat d'exploitation		101 112	108 701
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	-1 069	3 132
Gains ou pertes nets sur autres actifs		15	-86
Résultat avant impôt		100 059	111 747
Impôts sur les bénéfices	18	-5 288	-4 654
Résultat net		94 771	107 093
Intérêts minoritaires		5 051	12 465
Résultat net - Part du Groupe		89 721	94 627

Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2019

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Résultat Net	94 771	107 093
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	895	-11 976
Gains et pertes nets sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	895	-11 976
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables :	-23 324	-14 952
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-20 249	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Gains et pertes nets sur instruments financiers de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-3 075	-14 952
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 429	-26 929
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	72 342	80 164
Dont part du Groupe	67 864	70 521
Dont part des intérêts minoritaires	4 478	9 643

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2018(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 258 117	312 805	91 079	5 930 000	296 477	6 226 477
Quote part du résultat 2017 affectée dans les réserves			269 884	-269 884		-		-
Dividendes versés				-42 921		-42 921	-5 902	-48 823
Autres variations			12 340			12 340	584	12 924
Variation liées aux option de ventes						-	-93 635	-93 635
Résultat 2018				115 225		115 225	22 374	137 600
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2018					-34 632	-34 632	-3 374	-38 007
Capitaux propres au 31 Décembre 2018(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 540 341	115 225	56 447	5 980 012	216 524	6 196 536
Quote part du résultat 2018 affectée dans les réserves			86 146	-86 146		-		-
Dividendes versés				-29 079		-29 079	-4 511	-33 591
Autres variations			-5 602		3 734	-1 868	-2 870	-4 737
Variation liées aux option de ventes			12 809			12 809	-12 073	736
Résultat 1er semestre 2019				89 721		89 721	5 051	94 771
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur le 1er semestre 2019					-21 857	-21 857	-572	-22 429
Capitaux propres au 30 Juin 2019(Normes IFRS)	2 807 999	460 000	2 633 694	89 721	38 324	6 029 738	201 549	6 231 287

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2019

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Résultat avant impôts (A)	95 009	99 281
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 690	10 273
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations liées à l'application d'IFRS 16	7 224	
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	136 195	-107 620
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 069	-3 132
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-4 583	41 808
Perte nette/(gain net) des activités de financement	2 287	5 583
Autres mouvements	-155 832	44 940
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	-2 950	-8 148
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 180 335	-15 485
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-423 275	-298 544
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	-523 910	-70 852
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-175 192	211 420
Impôts versés	-8 781	-7 763
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-2 311 492	-181 224
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	-2 219 434	-90 091
Flux liés aux actifs financiers et participations*	-174 683	-197 798
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 447	-11 271
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-187 130	-209 069
Flux de trésorerie liés à l'application IFRS 16	-5 630	
Flux de trésorerie provenant des actionnaires **	0	0
Flux de trésorerie à destination des actionnaires ***	-31 519	-5 902
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ****	1 955 369	855 531
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 918 220	849 629
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-488 344	550 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>3 294 756</u>	<u>2 258 242</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	1 399 405	1 016 702
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 895 351	1 241 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>2 806 412</u>	<u>2 808 711</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales (1)	1 030 962	1 282 531
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	1 775 450	1 526 180
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-488 344	550 469

(1) Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales" comme présenté dans le bilan consolidé du Groupe au 30 juin 2019

(2) Composé du solde net du poste "Créances et dettes sur les établissements de crédit à vue"

* Les flux liés aux actifs financiers et participations proviennent essentiellement de l'activité prise de participation de la filiale Proparco et correspondent aux mouvements de la période entre acquisitions, cessions et remontées de fonds.

** Les flux de trésorerie provenant des actionnaires correspondent aux émissions RCS

*** Les flux de trésorerie à destination des actionnaires correspondent aux dividendes versés par l'AFD à l'Etat et versés aux minoritaires par la filiale Proparco

**** Les autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financements correspondent aux emprunts de marché réalisés par l'AFD pour faire face à la croissance de son activité opérationnelle (Cf. 1.1 Financement de l'activité)

C- Notes annexes aux États financiers

1. Evènements significatifs au 30 juin 2019

1.1 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur le premier semestre 2019, trois emprunts obligataires sous forme d'émission publique et huit placements privés, ainsi que sept opérations d'abondement de souche, pour un volume global de 5,6 Mds€ (dont 2,0 Mds€ émis le 25 juin 2019 en date de valeur 1^{er} juillet 2019).

1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2018

Conformément à l'article 79 de la loi de Finances rectificative 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001, le montant du dividende versé par l'AFD à l'État est déterminé par arrêté ministériel.

Les comptes 2018 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 18 avril 2019.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a déterminé le dividende 2018 à verser par l'AFD à l'Etat. Celui-ci s'élève à 29,1 M€, soit un taux de 20 % du montant du résultat social de l'AFD et a été versé après publication au journal officiel.

Le solde du résultat après distribution du dividende, soit 116,3 M€, a été affecté en réserves.

1.3 Actionnariat de Proparco

L'acte d'acquisition des titres Proparco de BPCE International par l'AFD a été signé le 3 avril 2019 portant ainsi le taux de détention de l'AFD dans le capital de Proparco à 74,2% (contre 64,6% en 2018).

1.4 Première application d'IFRS 16 au sein du groupe AFD

Le Groupe AFD a mis en œuvre la nouvelle norme relative aux contrats de location IFRS16, d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les effets de la première application de la norme IFRS 16 sont présentés dans le chapitre 2. Normes comptables applicables.

2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017, relative au format des documents de synthèse des entreprises, relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe AFD au 30 juin 2019 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et sont par conséquent en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 30 juin 2019 de l'AFD, sont décrits dans la note 3.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers semestriels au 30 juin 2019 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur cette période. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location		
Remplacement d'IAS 17 – Contrats de location	octobre 2017	1er janvier 2019
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux		
Interprétation d'IAS 12 sur la comptabilisation des incertitudes concernant le calcul de l'impôt sur les résultats	juin 2017	1er janvier 2019

Lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe AFD, sauf mention spécifique.

✓ Norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe a mis en application la norme IFRS 16 Contrats de location en remplacement de la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats

de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Depuis 2017, le groupe AFD a entamé le recensement des actifs immobiliers et les contrats liés au matériel informatique qui constitue la majorité des contrats de location du groupe.

Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme, a réalisé la collecte des informations nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et réalisé au premier trimestre 2019 des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2018.

Le Groupe a valorisé l'ensemble des contrats répondant à la définition de « contrat de location » au sens de la norme. Le Groupe a opté pour les deux exemptions de comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme c'est-à-dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois ;
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer correspond au taux de refinancement du Groupe, pour chaque durée résiduelle de contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur pour emprunter, sur une durée avec une garantie et dans un environnement économique similaires, des fonds nécessaires à l'acquisition d'un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat de location et inclut :

- les périodes optionnelles de renouvellement (dès lors que le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option de renouvellement) ;
- les périodes postérieures à la date possible de résiliation (dès lors que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option de résiliation).

Le Groupe a appliqué la méthode rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1^{er} janvier 2019). Le Groupe n'a pas d'impact significatif de l'application de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Compte tenu de ce choix, les mesures de simplification suivantes prévues par la norme ont été appliquées à la date de transition :

- l'exclusion des contrats de location présentant une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois ;
- l'exclusion de la composante relative aux coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan impactées par l'application de la normes IFRS 16 en date de 1^{ère} application :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Impact 1ère application	1er janvier 2019
ACTIF			
Immobilisations corporelles	234 082	90 514	324 596
<i>Valeur brute</i>	464 555	90 514	555 069
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>	230 473		230 473
Comptes de régularisation et actifs divers	452 408	-1 593	450 815
Total impacts IFRS 16	686 490	88 921	775 411
PASSIF			
Autres passifs	2 076 824	88 921	2 165 745
Total impacts IFRS 16	2 076 824	88 921	2 165 745

✓ **Norme IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »**

Cette interprétation de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » clarifie le traitement de toute situation d'incertitude concernant l'acceptabilité d'un traitement fiscal relatif à l'impôt sur le résultat.

L'application de ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur le Groupe AFD.

3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2019

3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- les sociétés ne présentant pas de caractère significatif ;
- les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une faible participation et n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

<i>en pourcentage d'intérêt</i>	30/06/2019	31/12/2018
Filiales intégrées globalement		
Soderag	100%	100%
Proparco	74%	65%
Sogefom	60%	60%
Fisea	100%	100%
Propasia	74%	65%
Participations mises en équivalence		
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	50%	50%
Banque Socredo	35%	35%

Les intérêts minoritaires :

Les intérêts non contrôlants sont non significatifs au regard des états financiers du groupe, tant individuellement que cumulativement.

en milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)
Proparco	25,82%	4 997	194 172	35,05%	22 542	208 502
Autres filiales		54	7 377		-167	8 021
Total part minoritaires		5 051	201 549		22 374	216 524
Total part du Groupe		89 721	6 029 738		115 225	5 980 012

Le Groupe AFD n'a pas d'engagement contractuel de soutenir les entités structurées Fisea et Propasia au-delà des engagements standards liés à sa détention du capital, et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Les intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées sont matériellement non significatifs au regard des états financiers du Groupe AFD.

3.1.2. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Cette méthode s'applique aux filiales contrôlées de manière exclusive. Ce contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales. Il résulte (i) soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, (ii) soit du pouvoir de désigner ou révoquer des membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance, (iii) soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur la filiale au regard des statuts en vigueur.

La méthode de consolidation consiste à incorporer poste par poste tous les comptes, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Le changement de statut de Proparco d'établissement de crédit à société de financement est effectif depuis le 25 mai 2016 par notification de la BCE.

Au 30 juin 2019, le capital de cette société s'élève à 693 M€, la participation de l'AFD s'élève à 74,2 %.

- La Société de développement régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation

en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit a été prononcé.

Au 30 juin 2019, le capital de cette société s'élève à 5,6 M€. L'AFD en détient 100 %.

- La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère de l'Outre-mer.

Au 30 juin 2019, le capital de cette société s'élève à 1,1 M€. L'AFD en détient 58,69 %.

- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée dotée d'un capital de 210,0 M€ est détenue à presque 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. La gestion de FISEA est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 30 juin 2019, le capital est libéré à hauteur de 52 %, soit 5,2 M\$.

✓ La mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe AFD exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut résulter le plus fréquemment (i) d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, (ii) de la participation aux décisions stratégiques, ou encore (iii) de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes. Au 30 juin 2019, cette méthode a été appliquée à deux sociétés dans lesquelles l'AFD détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles la notion d'influence notable s'avère exister : la Société immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC) et la Socredo.

La méthode de consolidation consiste alors à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés pour lesquelles elle n'exerce aucune influence notable en matière de gestion. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

3.1.3. Retraitement des opérations

Les soldes du bilan et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes du Groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 30 juin 2019 sont indiquées ci-après.

3.2.1. Conversion des opérations en monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date à laquelle la valeur de marché a été déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et au passif lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres ».

3.2.2. Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés en application des principes et méthodes comptables conduisent à l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Le recours à des estimations concerne notamment :

- L'évaluation des pertes attendues à 12 mois ou à maturité en application du deuxième volet de la norme IFRS 9 ;
- Les provisions comptabilisées au passif du bilan (les provisions pour engagement sociaux, litiges, etc...)
- Certains instruments financiers dont la valorisation est déterminée soit à partir de modèles complexes, soit d'actualisation de flux futurs probabilisés.

3.2.3. Instruments financiers

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat.

Le groupe AFD a continué d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de couverture en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

A- Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans le bilan du groupe en trois catégories (coût amorti, juste valeur par capitaux propres ou juste valeur par résultat). Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

L'identification du modèle de gestion se fait au niveau du portefeuille d'instruments et non pas instrument par instrument en analysant et observant notamment :

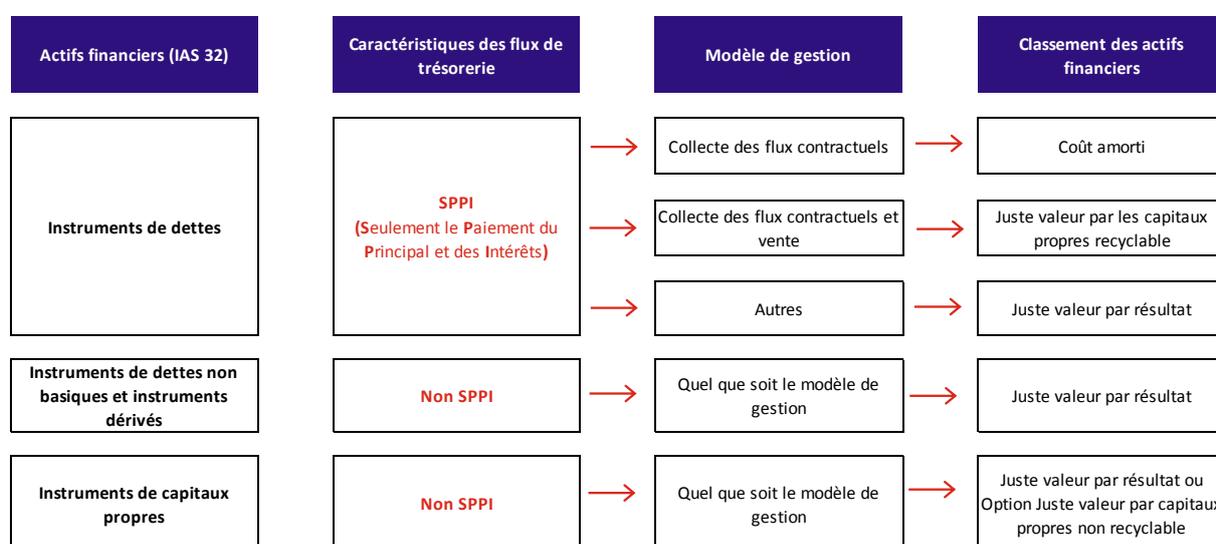
- Les reportings de performance présentés à la direction du groupe ;

- La politique de rémunération des responsables en charge de gérer le portefeuille ;
- Les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, ...).

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- Le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- Le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ;
- Et tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :



a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un évènement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Titres au coût amorti

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que l'AFD peut être amenée à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti (§3.2.4. Dépréciations des prêts, créances et des titres de dettes).

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la cession, les variations de valeurs comptabilisées précédemment en capitaux propres seront transférées en compte de résultat.

c) Les instruments de dette à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les instruments de dettes ne respectant pas les critères SPPI :

✓ Les participations dans les fonds d'investissements et les participations directes avec option de vente et autres instruments de dettes (exemple : OPCVM ...)

Les caractéristiques des flux contractuelles sont telles que le test SPPI n'est pas satisfaisant et ne permettent pas de les classer en coût amorti.

En application de ses procédures, l'AFD classe ses actifs financiers en deux critères principaux : actifs cotés sur un marché et actifs non cotés.

Les actifs cotés sont répartis en deux sous-groupes, ceux cotés sur un marché « actif », attribut qui s'apprécie en fonction de critères objectifs, ou ceux cotés sur un marché inactif. Les actifs cotés sur un marché « actif » sont automatiquement classés en niveau 1 de juste valeur. Les actifs cotés sur un marché « inactif » sont classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur selon la méthodologie de valorisation utilisée. Lorsqu'il existe des données observables directes ou indirectes utilisées pour la valorisation, l'actif est classé en niveau 2 de juste valeur.

Lorsqu'il n'existe pas de telles données ou que ces dernières n'ont pas de caractères « observables » (observation isolée, sans récurrence), l'actif est classé en niveau 3 de juste valeur, au même titre que les actifs non cotés. Tous les actifs non cotés sont classés en niveau 3 de juste valeur et sont valorisés principalement selon deux méthodes, la quote-part d'actif net réévalué sur la base des derniers états financiers transmis par les entités concernées (< 6 mois) et le coût historique pour les filiales immobilières de l'AFD.

La revue des valorisations est effectuée selon une fréquence semestrielle. En cas de modification des paramètres qui pourraient justifier la modification du niveau de classement en juste valeur, le département des Risques Groupe décide de proposer le changement de classification qui est soumis à la validation du Comité des Risques.

✓ Les prêts

Certains contrats de prêts sont assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les flux de remboursement anticipé de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt.

✓ Les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique

Il s'agit des instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact. Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Enfin, les derniers éléments intégrés dans cette rubrique correspondent aux actifs et passifs à la juste valeur par option et aux impacts résultant de la valorisation du risque de crédit (*Credit Valuation Adjustment / Debit Valuation Adjustment*).

d) Les instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la Juste Valeur par Capitaux propres Non Recyclables. Ce choix effectué, au cas par cas, pour chaque instrument, est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres est retenue :

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en capitaux propres et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves consolidées.

La phase 2 de la norme IFRS 9, liée au modèle général de dépréciations, ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

e) Reclassement des actifs financiers

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induits par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité, etc. ...) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

B- Passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classés dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat ;

- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur, l'effet de la réévaluation du risque de crédit propre devra être comptabilisé directement dans les capitaux propres non recyclables.

Par ailleurs, il reste nécessaire, le cas échéant, de séparer les dérivés incorporés dans les passifs financiers.

Les passifs financiers au sein du groupe AFD (hors instruments dérivés) sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts ;
- Dettes subordonnées : En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Conformément aux avenants n°1 du 19 mars 2015 et n°2 du 24 mai 2016, à l'initiative de l'Etat et selon les modalités de la troisième étape du financement complémentaire d'un montant de 280,0 M€, un tirage de 160,0 M€ a été réalisé sur cette dernière tranche de RCS (Ressource à condition spéciale) en septembre 2017. Le tirage du solde s'élevant à 120 M€ a été réalisé en septembre 2018, et permet d'atteindre le montant total de 840 M€ pour la période 2015-2018.

Au 30 juin 2019, le solde s'élève ainsi à 840,0 M€.

C- Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe AFD décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- Les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou

- L'AFD transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- L'AFD conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le groupe AFD décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé.

D- Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le groupe AFD a décidé de ne pas appliquer la troisième phase d'IFRS 9 « comptabilité de couverture », l'AFD appliquant la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur au titre du risque couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les *swaps* de taux, et les *Cross Currency swap* (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifié, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

Concernant les *swaps* à valeur non nulle entrant dans une relation de couverture de juste valeur, la somme cumulée des variations de juste valeur de la composante couverte non nulle est étalée sur la durée restant à courir des éléments couverts.

E- Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres

Conformément à la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédits attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Les dépréciations sont constatées sur les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que sur les engagements sur prêts et les contrats de garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

a) Principe général

Le groupe AFD classe les actifs financiers en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues (Expected Loss) sur un horizon de 12 mois ;
- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues (Expected Loss) ;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé, à dire d'expert, sur les pertes attendues (Expected Loss).

b) Notion de défaut

Le passage en stage 3 (qui répond à la définition « incurred loss » sous IAS 39) est lié à la notion de défaut qui n'est pas explicitement définie par la norme. La norme associe à cette notion, la présomption réfutable de 90 jours d'impayés et précise que la définition utilisée doit être conforme à la politique de gestion des risques de crédit de l'entité et doit inclure des indicateurs qualitatifs (i.e. rupture de « covenant »).

Ainsi, pour le groupe AFD, le « stage 3 » sous IFRS 9 se caractérise par la combinaison des critères suivants :

- Définition d'un tiers douteux au sens du groupe AFD ;
- Utilisation du principe de contagion du défaut.

Les tiers présentant un impayé supérieur à 90 jours, ou 180 jours pour les collectivités locales, ou un risque de crédit avéré (difficultés financières, restructuration financière ...) sont déclassés en « douteux » et la contagion du caractère douteux est appliquée à tous les concours du tiers concerné.

c) Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture en ayant une approche prospective (forward looking).

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2 puis au stage 3, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

Concernant les actifs entrant dans le stage 3, l'application de la norme IFRS 9 n'a pas modifié la notion de défaut actuellement retenue par le groupe sous IAS 39.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition a été appliquée pour les titres de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti. Dans le cadre de la classification en stage 1 et 2, les contreparties bénéficiant d'une notation de très bon niveau sont systématiquement classées en Stage 1.

d) Mesure des pertes de crédits attendues « ECL »

Les pertes de crédits attendues sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du groupe AFD, les travaux menés ont permis d'arrêter des choix méthodologiques pour le calcul des pertes de crédit attendues sur tous les actifs du groupe éligibles au classement en coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres

en lien avec l'application de la phase 1 de la norme IFRS 9. La méthodologie de calcul développée par le groupe repose ainsi sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils d'amortissement.

✓ Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;
- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiements des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

Compte tenu du faible volume de prêts au sein du Groupe AFD, du caractère « low default portfolio » de certains portefeuilles, le Groupe AFD ne dispose pas d'une collecte des défauts historiques internes assez représentative de la réalité économique des zones d'intervention des entités du Groupe.

Pour ces raisons, le Groupe AFD a retenu une approche basée sur des transitions de notations et des probabilités de défaut communiquées par les agences de notation. Des retraitements peuvent s'avérer nécessaires sur les matrices de transition externes afin de corriger certaines irrégularités pouvant avoir un impact sur la cohérence des probabilités de défaut calculées à partir de ces matrices externes.

✓ Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour la « Probabilité de défaut », le Groupe AFD s'appuie sur les données de recouvrements externes publiées par les agences de notation. Ces données externes sont retraitées pour tenir compte des garanties personnelles ou réelles telles que peuvent présenter les actifs du groupe AFD.

✓ Exposition au défaut (EAD):

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs et les éléments forward-looking. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;

- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;
- des éventuels remboursements anticipés.

F- Restructuration des actifs financiers

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si la restructuration n'entraîne pas une décomptabilisation des actifs et que les modifications des conditions sont telles que la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, alors une décote doit être comptabilisée dans la rubrique « coût du risque » pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

G- Les gains ou pertes sur instruments financiers

a) Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat est comptabilisé sous cette rubrique et comprend essentiellement:

- Les dividendes, les autres revenus et les plus et moins-values réalisées ;
- Les variations de justes valeurs ;
- Les incidences de la comptabilité de couverture.

b) Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux est comptabilisé sous cette rubrique et comprend:

- Les dividendes et autres revenus;
- Les plus et moins-values réalisées sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

3.2.4. Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008 puis en 2014 lors de l'augmentation de capital de Proparco, le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco des engagements de rachat de leurs participations.

Le prix d'exercice est défini contractuellement en fonction de l'actif net réévalué en date de la levée de l'option.

Ces engagements se traduisent dans les comptes semestriels 2019 par une dette de 92,5 M€ vis à vis des actionnaires minoritaires de Proparco en contrepartie d'une diminution des « intérêts minoritaires » pour 90,2 M€ et des « Réserves consolidées – Part du Groupe », à hauteur de 2,4 M€. L'ouverture de la prochaine fenêtre est prévue pour septembre 2019 jusqu'à juin 2024.

3.2.5. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans ;
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans ;
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans ;
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées de 8 ans pour les progiciels de gestion et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

✓ Evaluation du droit d'utilisation des contrats de location

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyer, auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit de coûts qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loués selon les termes du contrat.

Après la comptabilisation initiale du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué selon la méthode du coût, impliquant la constatation d'amortissements linéaires conformément aux dispositions d'IAS 16 (la méthode d'amortissement reflétant la manière dont seront consommés les avantages économiques futurs).

✓ Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les paiements de loyers fixes en substance sous déduction des avantages incitatifs reçus du bailleur ;
- Les paiements de loyers variables basés sur un indice ou sur un taux ;
- Les paiements à effectuer par le preneur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les contrats de location conclus par le Groupe AFD n'incluent pas de clause de valeur garantie des actifs loués.

L'évolution de la dette liée au contrat de location implique :

- Une augmentation à hauteur des charges d'intérêt déterminées par application du taux d'actualisation à la dette ;
- Et une diminution à hauteur des paiements de loyers effectués.

Les frais financiers de la période relatifs à la dette de location sont comptabilisés dans le poste « intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ».

Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers, mais sont présentées dans deux

rubriques différentes (la charge d'amortissement dans les dotations aux amortissements et le loyer dans les autres frais administratifs).

La dette de location est ré estimée dans les cas suivants :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Ré estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou des indices sur lesquels sont basés les loyers.

3.2.6. Les provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions sur encours souverains

La convention « relative au compte de réserve », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis pour la constitution des provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Ce calibrage est calculé à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison, exigences règlementaires de provisions ou tout autre donnée dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

Provisions sur les engagements de financement et de garanties

Les engagements de financement et de garanties qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat et qui ne correspondent pas à des instruments dérivés font l'objet de provisionnement selon les principes définis par la norme IFRS 9.

Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Sofiag.

Provision pour engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

✓ Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

✓ Les indemnités de fin de carrière et le financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI).

3.2.7. Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Le Groupe AFD comptabilise des impôts différés essentiellement sur les plus ou moins-values latentes des titres de participations détenus par Proparco et FISEA, les dépréciations comptabilisées par Proparco sur les prêts au coût amorti et sur les plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat en appliquant les taux en vigueur.

3.2.8. Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du Groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

3.2.9. Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables, relative au format des documents de synthèse des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes semestriels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3.3. Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2019

Les données comparatives au 31 décembre 2018 ainsi que les principes comptables appliqués à ces données comparatives sont disponibles dans les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2018.

Pour les instruments financiers, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 qui sont présentées en regard des données 2019 restent établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.3.1. Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019			31/12/2018		
		Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.1	423	13 310	573 569	2 827	12 576	603 387
Instruments dérivés de change	1.1	88 767	260 098	5 560 242	81 970	320 503	4 914 717
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		92 422	66 829	1 072 878	115 914		1 091 157
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1.2	2 804 920		2 802 628	2 212 564		2 129 819
CVA/DVA		50	2 135	-	112	6 080	-
Total		2 986 583	342 372	10 009 317	2 413 386	339 159	8 739 079

Note 1.1 Instruments dérivés de change et de taux d'intérêt

Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change sont évalués en juste valeur par résultat et sont par conséquent assimilés à des actifs financiers de transaction.

En IFRS, un dérivé est toujours présumé détenu à des fins de transaction (Held For Trading), sauf à démontrer et documenter l'intention de couverture et le fait que le dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture. Cette catégorie regroupe, à l'AFD, les instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture ou les couvertures de change dites « naturelles ».

Note 1.2 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	Notionnel/ Encours	31/12/2018	Notionnel/ Encours
Prêts aux établissements de crédit	1.2.1	355 588	364 082	361 640	372 405
Encours sains		355 437	358 237	361 191	366 117
Encours douteux		151	5 845	449	6 288
Prêts à la clientèle	1.2.1	780 589	804 823	771 407	806 755
Encours sains		779 251	789 000	770 131	791 596
Encours douteux		1 337	15 823	1 276	15 159
Titres		1 668 743	1 633 723	1 079 517	950 658
Obligations et autres titres détenus à LT	1.2.2	14 830	16 076	106 340	16 723
OPCVM		531 858	521 388	50 200	41 054
Participations	1.2.3	1 122 055	1 096 259	922 978	892 881
<i>Dont Participations détenues dans les fonds d'investissements</i>		<i>971 200</i>	<i>971 095</i>	<i>794 935</i>	<i>769 238</i>
<i>Dont participations directes avec option de vente</i>		<i>150 855</i>	<i>125 164</i>	<i>128 043</i>	<i>123 643</i>
Total		2 804 920	2 802 628	2 212 564	2 129 819

Note 1.2.1 Prêts ne remplissant pas les critères SPPI

Les contrats de prêts peuvent être assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les contrats de prêts peuvent également être assortis d'une clause de rémunération indexée sur la performance de l'emprunteur. Les flux de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt conformément aux règles comptables poursuivies par le Groupe.

Note 1.2.2 Obligations et autres titres détenus à LT

Les obligations convertibles sont des instruments de dettes dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI du fait de la nature des flux échangés et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.2.3 Participations

Le Groupe AFD a pour objectif de favoriser les investissements privés dans les pays en développement, principalement via ses filiales Proparco et Fisea (Fonds d'investissement de soutien aux entreprises en Afrique). Il intervient ainsi notamment au travers de participations dans des fonds d'investissement, cette activité lui permettant de démultiplier l'impact de ses financements en soutenant un nombre important de sociétés dans des secteurs divers et d'ainsi favoriser la croissance économique et la création d'entreprises génératrices d'emplois. Le groupe AFD détient également dans le cadre de son activité des participations directes avec option de vente.

Les flux contractuels de ces actifs financiers ne revêtent pas le caractère SPPI et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.3 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat correspondent à des participations détenues par l'AFD pour lesquelles le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclable n'a pas été retenu.

Au 30 juin 2019, le Groupe a opté pour le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclables de son portefeuille de participations directes sans option de vente, qui constitue la majorité des instruments de capitaux propres du groupe.

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

Instruments de couverture de juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur comptable		Notionnel	Valeur comptable		Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 934 085	979 018	39 376 864	1 170 325	528 955	35 364 382
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	546 990	497 569	11 107 009	653 914	411 385	10 092 654
Total	2 481 075	1 476 586	50 483 873	1 824 239	940 339	45 457 037

Analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30/06/2019
Couverture de juste valeur					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	1 077 776	11 253 352	27 045 736	39 376 864
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	880 514	1 118 993	4 764 433	4 343 068	11 107 009
Total	880 514	2 196 769	16 017 785	31 388 804	50 483 873
<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2018
Couverture de juste valeur					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	100 989	8 609 690	26 653 703	35 364 382
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	884 722	887 113	3 876 583	4 444 236	10 092 654
Total	884 722	988 103	12 486 273	31 097 939	45 457 037

Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 149 768	895	1 067 532	-20 813
Effets publics et valeurs assimilées	965 705	850	891 791	-21 329
Obligations et autres titres	184 063	45	175 742	517
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	413 295	-7 660	397 163	-21 137
Titres de participation non consolidés	413 295	-7 660	397 163	-21 137
Total	1 563 063	-6 765	1 464 695	-41 950

Note 4 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur selon le niveau de juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019				31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs/Passifs								
Participations à la juste valeur par résultat	1 165	-	1 120 890	1 122 055	1 047	-	921 931	922 978
Prêts et titres ne remplissant pas les critères SPPI	531 858	-	1 151 007	1 682 865	50 200	-	1 239 386	1 289 586
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 149 768	-	413 295	1 563 063	1 067 532	-	397 163	1 464 695
Instruments dérivés de couverture (Actif)	-	2 481 075	-	2 481 075	-	1 824 239	-	1 824 239
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	341 416	956	342 372	-	338 316	842	339 159
Instruments dérivés de couverture (Passif)	-	1 476 586	-	1 476 586	-	940 339	-	940 339
Instruments dérivés	-	175 666	5 997	181 663	-	192 623	8 200	200 823

Note 5 – Instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019		31/12/2018	
		À vue	À terme	À vue	À terme
Titres de dettes au coût amorti	5.1		1 468 076		1 301 006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.2	1 797 949	6 339 868	1 908 646	5 213 378
Prêts et créances sur la clientèle	5.2		27 489 820		26 485 764
Total		1 797 949	35 297 764	1 908 646	33 000 148

Note 5.1 Titres de dettes au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Effets publics et valeurs assimilées	-	743 264	-	747 500
Obligations et autres titres	-	724 812	-	553 505
Total	-	1 468 076	-	1 301 006
Dépréciations*	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

* S'agissant des titres de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti, l'AFD a décidé d'appliquer l'analyse de risque de crédit faible (dite LCR – Low Credit Risk).

Note 5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit au coût amorti		5 111 707		5 170 625
Encours sains		5 037 459		5 098 375
Encours douteux		74 248		72 250
Dépréciations		-84 192		-87 524
Créances rattachées		27 408		26 895
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		55 475		24 578
Sous-total		5 110 398		5 134 574
Prêts à la clientèle au coût amorti		26 955 603		26 415 356
Encours sains		26 080 756		25 586 690
Encours douteux		874 847		828 667
Dépréciations		-636 044		-576 125
Créances rattachées		60 028		61 625
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		1 110 233		584 907
Sous-total		27 489 820		26 485 764
Total des prêts au coût amorti	-	32 600 219	-	31 620 338
Autres créances au coût amorti				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	1 797 949	1 229 233	1 908 646	78 553
Créances rattachées		236		252
Total des autres créances au coût amorti	1 797 949	1 229 469	1 908 646	78 804
Total prêts et autres créances au coût amorti	1 797 949	33 829 688	1 908 646	31 699 142

Note 6 – Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dépôts de garantie sur collatéral	644 420	1 135 630	386 833	956 716
Fonds publics affectés		62 354		69 530
Autres actifs et passifs	246 246	1 000 609	65 575	1 012 753
Compte créditeur État français		109 959		37 824
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	890 666	2 308 551	452 408	2 076 824

Note 7 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	Total	
	Terrains & aménagements	Constructions & aménagements	Autres			30/06/2019	31/12/2018
Valeur brute							
A l'ouverture	88 706	220 639	60 652	94 558	464 555	435 163	
Acquisitions	68	4 113	3 839	6 488	14 507	31 412	
Cessions/Sorties	-	-188	-335	-12	-535	-2 020	
Autres mouvements	-76	-2 705	436	780	-1 565	-	
Changement périmètre	-	-	-	-	-	0	
A la clôture	88 698	221 858	64 592	101 814	476 962	464 555	
Amortissements							
A l'ouverture	2 970	129 498	42 491	55 516	230 475	209 151	
Dotations	76	4 232	2 437	4 168	10 913	22 564	
Reprises	-	-37	-325	-2	-363	-1 244	
Autres mouvements	-	-37	-36	-145	-218	0	
Changement périmètre	-	-	-	-	-	-	
A la clôture	3 045	133 656	44 568	59 537	240 808	230 473	
Valeur nette	85 652	88 201	20 023	42 276	236 152	234 080	

Au 1^{er} janvier, le Groupe AFD a mis en application la norme IFRS 16, entraînant un retraitement des baux immobiliers. L'impact au 30 juin 2019 est relativement limité avec un droit d'utilisation des actifs comptabilisé pour un montant net de 83,3 M€.

Droits d'utilisation

en milliers d'euros

	Sièges	Bureaux	30/06/2019
Valeur nette			
Au 1er janvier 2019	86 041	4 473	90 514
Nouveau contrat			-
Modification de contrat			-
Autres mouvements			-
Au 30 juin 2019	86 041	4 473	90 514
Amortissements	6 595	629	7 224
Valeur nette	79 446	3 844	83 290

Note 8 – Passifs financiers évalués au coût amorti

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti		
Dettes à vue	21 400	11 139
Dettes à terme	645	640
Dettes rattachées		
Total des dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	22 045	11 779
Dettes envers la clientèle au coût amorti		
Comptes créditeurs de la clientèle	1 094	1 690
Total des dettes envers la clientèle au coût amorti	1 094	1 690
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Titres du marché interbancaire	398 202	478 458
Emprunts obligataires	31 400 732	29 487 317
Dettes rattachées	239 086	353 678
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	1 981 363	925 822
Total des dettes représentées par un titre au coût amorti	34 019 383	31 245 275
Dettes subordonnées au coût amorti		
Emprunts subordonnés auprès du Trésor	1 048 259	1 048 001
Dettes rattachées	6	6
Total des dettes subordonnées au coût amorti	1 048 265	1 048 007

Echéancier des dettes représentées par un titre au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	30/06/2019
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	1 781 861	3 346 431	14 990 003	13 502 887	33 621 182
Titres du marché interbancaire	398 202				398 202
Total	2 180 063	3 346 431	14 990 003	13 502 887	34 019 383

<i>en milliers d'euros</i>	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	31/12/2018
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	1 193 620	2 263 764	12 895 243	14 414 190	30 766 817
Titres du marché interbancaire	450 397	28 063			478 458
Total	1 644 017	2 291 827	12 895 243	14 414 190	31 245 275

Dettes représentées par un titre par devise

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	30/06/2019
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	24 431 450	8 720 604	118 584	271 495	79 049	33 621 182
Titres du marché interbancaire	398 202					398 202
Total	24 829 652	8 720 604	118 584	271 495	79 049	34 019 383

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	31/12/2018
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	23 106 301	7 213 539	115 657	269 034	62 285	30 766 817
Titres du marché interbancaire	478 458					478 458
Total	23 584 759	7 213 539	115 657	269 034	62 285	31 245 275

Note 9 – Provisions

en milliers d'euros

Provisions	31/12/2018	Dotations	Reprises disponibles	Écart de change	30/06/2019
Inclus dans le coût du risque					
Risques filiales DOM	27 446	2 663	249	-	29 860
Autres provisions pour risque	118 711	35 088	5 117	0	148 682
<i>Sous total</i>	<i>146 157</i>	<i>37 751</i>	<i>5 366</i>	<i>0</i>	<i>178 542</i>
Exclus du coût du risque					
Provision pour charges - Prêts souverains	740 986	30 300	25	0	771 262
Charges de personnel	108 549	20 322	0	-2	128 868
Provision pour risques et charges	6 008	195	86	-	6 116
Total	1 001 700	88 567	5 477	-2	1 084 788
Dépréciations d'actifs					
Établissements de crédit	34 021	373	2 866	-149	31 379
Crédits à la clientèle	441 184	79 736	17 401	-1 345	502 174
<i>Dont Coût du risque</i>		<i>79 465</i>	<i>15 098</i>	<i>-1 494</i>	
Autres créances	10 844	0	0	3	10 847
Groupe d'actifs homogènes	188 445	22 545	24 308	-	186 682
<i>Dont Coût du risque</i>		<i>22 545</i>	<i>24 308</i>		
Total	674 493	102 655	44 574	-1 491	731 082

3.3.2. Notes relatives au Compte de résultat

Note 10 – Produits et charges d'intérêts par catégorie comptable

	30/06/2019	30/06/2018
<i>en milliers d'euros</i>		
Sur les actifs financiers évalués au coût amorti	427 473	380 611
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	1 518	2 028
Prêts et créances	416 972	369 056
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	<i>90 844</i>	<i>166 246</i>
<i>Opérations avec la clientèle</i>	<i>326 128</i>	<i>315 058</i>
Titres de dettes	8 983	9 527
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	1 265	2 176
Titres de dettes	1 265	2 176
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	41 895	34 430
Prêts et créances	41 895	34 430
Opérations avec les établissements de crédit	11 698	5 992
Opérations avec la clientèle	30 197	28 438
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	364 074	309 725
Autres intérêts et produits assimilés	515	234
Total produits d'intérêts	835 222	727 177
Sur les passifs financiers évalués au coût amorti	280 813	231 228
Passifs financiers évalués au coût amorti	280 813	231 228
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	351 620	316 517
Autres intérêts et charges assimilés	451	318
Total charges d'intérêts	632 884	548 063

Note 11 – Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions sur engagement	0	-	0	0	-	0
Commissions de suivi et de dossier	51 949	511	51 438	31 065	496	30 569
Commissions d'instruction	5 802	-	5 802	3 017	-	3 017
Commissions sur dons et subventions	10 448	-	10 448	7 901	-	7 901
Commissions diverses	5 719	444	5 275	3 173	310	2 863
Total	73 917	955	72 963	45 156	806	44 350

Note 12 – Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 206	-12 649
Dividendes reçus	3 507	3 186
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 504	2 008
Prêts et couverture à la juste valeur par résultat	-3 805	-17 843
Résultat de la comptabilité de couverture	11 248	19 635
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	201 880	-216 564
Variation de la juste valeur de l'élément couvert	-190 632	236 199
Couverture naturelle	7 281	-27 856
CVA/DVA/FVA	3 883	-602
Total	26 618	-21 472

Note 13 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 864	6 389
Gains ou pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	56
Gains ou pertes sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-761	-1 264
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	5 103	5 181

Note 14 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Bonifications	107 168	102 707
Autres produits	13 017	3 309
Total	120 185	106 016

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour diminuer le coût de la ressource ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur.

Note 15 – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Charges de personnel		
Salaires et traitements	93 110	85 333
Charges sociales	35 140	32 836
Intéressement	4 087	3 721
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 271	9 400
Dotations/Reprises de provisions	70	-
Refacturation personnel Instituts	-5 008	-5 948
Total	136 671	125 343

Autres frais administratifs

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Autres frais administratifs		
Impôts et taxes	8 003	8 507
<i>dont application de la norme IFRIC 21</i>	3 197	3 309
Services extérieurs	62 566	56 423
Refacturation de charges	-1 182	-622
Total	69 387	64 308

Note 16 – Coût du risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Dépréciations sur actifs sains (Stage 1) ou dégradés (Stage 2)	-28 769	17 906
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-1 688	12 125
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-651	10 433
Engagements par signature	-1 038	1 692
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-27 081	5 781
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 389	-8 134
Engagements par signature	-29 470	13 915
Dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-64 667	-15 176
Stage 3 : Actifs dépréciés	-64 368	-18 436
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-58 599	-14 575
Engagements par signature	-5 769	-3 861
Autres provision pour risques	-299	3 260
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-93 437	2 730
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-994	-4 145
Récupérations sur prêts et créances	81	1
Décotes sur crédits restructurés	-566	-1 919
Coût du risque de crédit	-94 917	-3 332

Note 17 – Mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019		31/12/2018		30/06/2018	
<i>Impacts</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
SIC	39 919	-3 701	43 903	-693	45 225	629
Socredo	107 948	2 633	106 202	5 208	103 474	2 502
Total	147 867	-1 069	150 105	4 515	148 699	3 132

Note 18 – Impôts sur les sociétés

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Impôts sur les bénéfices	-5 288	-4 654
Impôts exigibles	-8 798	-7 524
Impôts différés	3 511	2 871
Situation fiscale latente		
<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net	94 771	107 093
Impôts sur les bénéfices	-5 288	-4 654
Résultat avant impôts	100 059	111 747
Charge d'impôt théorique totale 32.02% (A)	-37 876	-39 722
Total des éléments en rapprochement (B)	32 589	35 068
Charge nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-5 288	-4 654

Les impôts différés ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- Les impôts différés sur la base des Dépréciations ont été estimés sur la base des taux suivants : 28,92 % pour le stage 1 (taux en vigueur en 2020) et 25,83 % pour le stage 2 (taux en vigueur à partir de 2021) ;
- Les impôts différés sur la base des plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts, les participations et les obligations convertibles ont été estimés sur la base du taux 28,92 %.

Note 19 – Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de financement reçus de l'État français	-	-
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	1 217 538	611 475
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit <i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	433 439	458 055
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 515 328	1 204 162
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 133 454	10 775 968
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	78 706	74 730
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	506 855	522 703

Les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

3.4. Risque de crédit

✓ Concentration du risque de crédit

Actifs financiers au coût amorti

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	5 436 636	297 636	-	-	5 734 271
Notation BB+ à BB-	2 832 186	2 823 294	-	2 290	5 655 480
Notation B+	530 065	277 955	-	16	808 020
Notation B	496 800	624 161	-	0	1 120 961
Notation B-	13 208	578 447	-	32 609	591 655
Notation CCC à D-	-	-	921 411	6 677	921 411
Total au 30 Juin 2019	9 308 895	4 601 493	921 411	41 591	14 831 799
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	5 859 261	317 889	-	1 418	6 177 149
Notation BB+ à BB-	2 937 888	2 517 887	-	74 809	5 455 775
Notation B+	570 361	265 605	-	-	835 966
Notation B	369 993	557 602	-	-	927 595
Notation B-	17 470	593 302	-	-	610 772
Notation CCC à D-	-	-	761 618	-	761 618
Total au 31 décembre 2018	9 754 971	4 252 285	761 618	76 227	14 768 875

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	2 437 507	-	-	-	2 437 507
Notation BB+ à BB-	-	-	-	-	-
Notation B+	-	-	-	-	-
Notation B	-	-	-	-	-
Notation B-	-	-	-	-	-
Notation CCC à D-	-	-	-	-	-
Total au 30 Juin 2019	2 437 507	-	-	-	2 437 507
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 830 814	-	-	-	1 830 814
Notation BB+ à BB-	-	-	-	-	-
Notation B+	-	-	-	-	-
Notation B	-	-	-	-	-
Notation B-	-	-	-	-	-
Notation CCC à D-	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2018	1 830 814	-	-	-	1 830 814

Engagements de financement

	Engagements sains		Engagements douteux Stage 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant de l'engagement					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	959 031	24 315	-	3 500	983 346
Notation BB+ à BB-	1 042 669	270 275	-	240	1 312 944
Notation B+	146 702	87 129	-	60 000	233 831
Notation B	410 774	180 838	-	-	591 612
Notation B-	-	280 582	-	20 599	280 582
Notation CCC à D-	-	-	74 753	-	74 753
Total au 30 Juin 2019	2 559 176	843 138	74 753	84 339	3 477 068
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	947 205	20 289	-	289	967 494
Notation BB+ à BB-	869 639	282 154	-	15 171	1 151 793
Notation B+	141 802	19 374	-	-	161 177
Notation B	421 877	213 325	-	-	635 203
Notation B-	-	256 594	-	4 347	256 594
Notation CCC à D-	-	-	25 184	-	25 184
Total au 31 décembre 2018	2 380 523	791 737	25 184	19 808	3 197 444

Engagements de garantie

	Engagements sains		Engagements douteux Stage 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant de l'engagement					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	60 350	-	-	-	60 350
Notation BB+ à BB-	11 358	362 637	-	40 309	373 996
Notation B+	-	-	-	-	-
Notation B	77 292	-	-	-	77 292
Notation B-	-	-	-	-	-
Notation CCC à D-	-	-	36 913	33	36 913
Total au 30 Juin 2019	149 000	362 637	36 913	40 341	548 550
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	63 973	-	-	-	63 973
Notation BB+ à BB-	11 070	380 482	-	87 974	391 552
Notation B+	-	-	-	-	-
Notation B	76 806	-	-	-	76 806
Notation B-	-	-	-	-	-
Notation CCC à D-	-	-	31 999	-	31 999
Total au 31 décembre 2018	151 850	380 482	31 999	87 974	564 330

✓ **Exposition au risque de crédit : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er janvier 2019	2 784	50 720	34 021	87 524
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur les EDC				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	897	3 470	-	4 367
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	- 784	- 4 274	- 2 642	- 7 699
Total Variations dépréciations	113	- 804	- 2 642	- 3 333
Au 30 juin 2019	2 897	49 916	31 379	84 192

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er janvier 2019	3 447	131 470	441 208	576 125
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur la clientèle				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	152	2 180	53	2 385
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	386	-3 765	60 914	57 534
Total Variations dépréciations	538	-1 585	60 966	59 919
Au 30 juin 2019	3 985	129 885	502 174	636 044

Engagements de financement et garantie

en milliers d'euros	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
Au 1er janvier 2019	2 065	84 974	8 527	95 566
Variations des dépréciations des Engagements de financement et de garantie				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	799	11 947	-	12 745
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	239	17 524	5 769	23 531
Total Variations dépréciations	1 038	29 470	5 769	36 277
Au 30 juin 2019	3 102	114 445	14 296	131 843

3.5. Informations complémentaires**3.5.1. Bilan FMI**

en milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Actif		
Prêts et créances sur établissements de crédit	734 153	1 434 536
A vue	254 369	815 320
A terme	479 784	619 216
Comptes de régularisation	14 323	52 496
Total de l'actif	748 476	1 487 032
Passif		
Dettes représentées par un titre	741 613	1 481 064
Emprunts obligataires	734 000	1 434 000
Dont intérêts courus	7 613	47 064
Comptes de régularisation et passifs divers	6 863	5 969
Total du passif	748 476	1 487 032

Les prêts consentis au Fonds monétaire international (FMI) au titre de la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC), financés par des emprunts obligataires émis par l'AFD et complétés par des instruments de couverture conclus avec diverses contreparties bancaires, sont réalisés pour le compte et aux risques de l'État français. À l'exception d'une commission de gestion d'un montant de 0,2 M€, la gestion du canton FMI n'a pas d'incidence sur la situation financière du Groupe AFD.

3.5.2. Evènements significatifs postérieurs au 30 juin 2019

Aucun autre élément significatif, postérieur à la date du 30 juin n'est intervenu.

D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de l'Agence Française de Développement, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 et 3.2.5 des Etats Financiers qui exposent les modalités et les effets de l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2019.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 18 septembre 2019

KPMG S.A.

Courbevoie, le 18 septembre 2019

Mazars

Pascal BROUARD

Associé

Nicolas de LUZE

Associé

E. Responsable du rapport financier semestriel

Nom et fonction

Monsieur Philippe Bauduin : Directeur général adjoint

Attestation du responsable

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 18 septembre 2019

Le Directeur général adjoint

Philippe Bauduin